

## Droit



DOUAI

## MASTER

## Droit public

## Parcours Conseil et contentieux publics

## LES DÉBOUCHÉS

- Juriste - conseil généraliste ou spécialisé
- Avocat en droit public
- Conseiller des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel
- Agent de l'Etat ou d'une collectivité territoriale (voie contractuelle ou concours) au sein du service contentieux
- Juristes en entreprises publiques et privées, en associations (spécialistes comme polyvalents)
- Enseignant-chercheur (pour la voie recherche)

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Master « Droit public » au travers de ses deux parcours propose un approfondissement, une actualisation des matières fondamentales de droit public comme la découverte de matières spécialisées essentielles.

La 1<sup>ère</sup> année du Master allie généralité des matières enseignées (pour la plupart communes aux deux parcours) et amorce une spécialisation confortée par la suite.

La 2<sup>e</sup> année est davantage ancrée sur le droit et la pratique des principaux contentieux publics à travers la maîtrise des règles de droit, l'appréhension des mécanismes d'aide à la décision (opter pour la meilleure) et de sécurisation des décisions et procédures, la présentation des règles contentieuses - ou non - de la résolution des litiges (tous aspects ouvrant notamment vers l'activité de conseil et ses différentes formes).

La dissociation entre les deux parcours se fait alors plus visible : le premier parcours restant généraliste tout en ouvrant vers l'étude de multiples contentieux, le second étant davantage spécialisé disciplinairement.

## COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Le Master Public parcours *Conseil et contentieux publics* forme des juristes publicistes opérationnels polyvalents, bénéficiant d'une expertise généraliste comme interdisciplinaire alliant acquis théoriques solides et réflexes professionnels pratiques. Ceci à travers la maîtrise et l'apprentissage d'un large socle de connaissances fondamentales approfondies mais aussi à travers leur mise en pratique puisque la formation met principalement l'accent sur le bénéfice d'une expérience préprofessionnelle diversifiée (ateliers de mise en situation et de rédaction d'actes et de procédure, étude de cas, procès simulés, maîtrise des méthodes et outils du conseil et de la stratégie contentieuse). Cette approche résolument pratique se traduit par la problématisation et la résolution de cas concrets tirés des principaux contentieux matériels faisant eux aussi l'objet de séminaires spécialisés ; séminaires choisis par l'étudiant en fonction de ses centres d'intérêts (fonction publique, fiscal, contentieux administratif, contentieux de la commande publique, contentieux des étrangers).



## CONDITIONS D'ACCÈS ET RYTHME DE LA FORMATION

Le Master est ouvert à tout titulaire d'une Licence en Droit ou tout diplôme jugé équivalent. La sélection des candidats se fait sur dossier par le responsable de chaque parcours.

### MASTER 1

Les enseignements se déroulent de septembre à avril.

### MASTER 2

Les enseignements se déroulent de septembre à mars, le stage de trois mois s'effectue en principe à partir du mois d'avril.

### FORMATION CONTINUE

Le Master est ouvert aux salariés ou demandeurs d'emploi.

Contact : Tél. 03 27 94 50 14

fcu-fare-douai@univ-artois.fr

Ils peuvent faire reconnaître leur expérience pour intégrer le Master via la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ou pour le valider via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou encore le parcours mixte.

Contact : Tél. 03 21 60 60 59

fcu-pac@univ-artois.fr



## LE PROGRAMME DE LA FORMATION

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
<p><b>Unité fondamentale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit de l'urbanisme</li> <li>▪ Contentieux constitutionnel</li> <li>▪ Droit des services publics</li> </ul> <p><b>Unité de spécialité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit de la fonction publique</li> <li>▪ Droit processuel</li> <li>▪ Grandes doctrines juridiques et politiques</li> <li>▪ Gestion des risques environnementaux</li> <li>▪ Droit du numérique</li> </ul> <p><b>Unité transversale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit des collectivités territoriales</li> <li>▪ Grands problèmes publics contemporains</li> <li>▪ Langue vivante</li> </ul>	<p><b>Unité fondamentale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit de la commande publique</li> <li>▪ Contentieux administratif</li> <li>▪ Droit de l'environnement</li> </ul> <p><b>Unité de spécialité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit de la santé</li> <li>▪ Droit et contentieux des étrangers</li> <li>▪ Protection internationale et européenne des droits de l'homme</li> <li>▪ Droit de la régulation économique</li> <li>▪ Grands systèmes juridiques</li> </ul> <p><b>Unité transversale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Relations de l'administration avec les usagers</li> <li>▪ Ateliers de pratiques professionnelles</li> <li>▪ Langue vivante</li> </ul>
SEMESTRE 3	SEMESTRE 4
<p><b>Compétences fondamentales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Droit administratif approfondi</li> <li>▪ Droit constitutionnel approfondi</li> <li>▪ Contentieux administratif approfondi</li> <li>▪ Pratique contentieuse nationale du droit de l'UE</li> <li>▪ Droit de l'urbanisme approfondi</li> <li>▪ Droit de la transition environnementale</li> <li>▪ Droits et libertés fondamentaux</li> <li>▪ Contentieux européen des droits de l'homme</li> </ul> <p><b>Compétences complémentaires transversales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contentieux de l'urgence</li> <li>▪ Initiation à la pratique du conseil et aux stratégies contentieuses</li> <li>▪ Procès simulés</li> <li>▪ L'office du juge administratif</li> <li>▪ Modes alternatifs de règlement des conflits</li> </ul>	<p><b>Compétences complémentaires spécifiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contentieux de la commande publique</li> <li>▪ Droit de la fonction publique</li> <li>▪ Contentieux de l'environnement</li> <li>▪ Contentieux de l'urbanisme</li> <li>▪ Contentieux des étrangers et de l'asile</li> <li>▪ Droit de la police administrative</li> <li>▪ Contentieux fiscal</li> <li>▪ Contentieux de la santé publique</li> <li>▪ Contentieux des droits et libertés</li> </ul> <p><b>Ateliers de mise en situation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Veille juridique</li> <li>▪ Rédactions d'actes de procédure et note de conseil</li> <li>▪ Montage de projets</li> </ul> <p><b>Unité professionnelle ou de recherche</b> (stage ou mémoire)</p>

## LES ATOUTS DE LA FORMATION

- Le Master proposé, formation à taille humaine, parfait un cursus généraliste de droit public conciliant approfondissement de la théorie et découverte de la pratique.
- L'aspect professionnalisant prend la forme en M 2 de la réalisation d'un stage (la voie recherche étant toutefois possible) mais s'appuie aussi sur des séminaires pratiques et plus techniques dispensés par des professionnels du droit (magistrats de la CAA, avocats, responsables de cabinets d'études) à même de partager leur expérience professionnelle quotidienne et spécialisée.

### CONTACTS

Responsable pédagogique de la formation

Valérie Mutelet, maître de conférences en droit public, hdr

valerie.mutelet@univ-artois.fr

Isabelle Fabianek, responsable administrative

isabelle.fabianek@univ-artois.fr